

Réponse à une consultation 02.10.2013

Révision de la loi sur la protection de l'environnement

economiesuisse rejette une révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) sous cette forme. Du point de vue de l'économie dans son ensemble, la révision ne convainc pas. La fixation de lignes directrices en termes de production et de consommation rappelle l'économie planifiée. L'utilisation efficace des ressources naturelles, l'extraction de matières premières et l'achèvement des cycles de matières sont en revanche clairement dans l'intérêt de l'économie. La révision de la LPE doit s'inscrire dans un cadre libéral remplissant les conditions suivantes : il doit être coordonné à l'échelle internationale, ne pas créer d'obstacles au commerce supplémentaires et ne pas entraver les entreprises dans leurs activités, leur compétitivité et leur capacité d'innovation.